

(N° 284.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JUIN 1846.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Paul Muller.*

MESSIEURS,

Par requête en date du 14 février 1845, le sieur Muller, né à Gérolstein (Prusse), le 11 floréal an XI, demande la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces du dossier que le pétitionnaire a quitté sa patrie, en 1832, parce que son père lui refusa son consentement à un mariage qu'il désirait contracter; qu'il a fait partie de l'armée belge, depuis le 24 juin 1832 jusqu'au 17 octobre 1838; que, depuis cette époque, il n'a cessé d'habiter la Belgique, et qu'il est employé aujourd'hui à l'administration des chemins de fer de l'État.

Les autorités reconnaissent que le sieur Muller se recommande par une bonne conduite, et elles estiment que sa demande peut être favorablement accueillie.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
